

Dossier de demande de création

1. Pour l'établissement :

- une (1) demande de création timbrée à cinq cents (500) francs CFA (timbre fiscal); précisant s'il s'agit d'un établissement scolaire ou centre de formation privé laïc ou confessionnel ;
- deux (2) copies du plan de masse et des plans des locaux de l'établissement ;
- un (1) permis de construire délivré par l'autorité compétente ;
- un (1) titre de propriété ou un (1) contrat de bail ;
- une (1) copie de la quittance payée pour le retrait du dossier d'information ;
- une (1) enveloppe timbrée portant l'adresse du demandeur.

2. Pour le promoteur :

2.1. Personne physique :

- une (1) copie certifiée conforme à l'original de l'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une (1) copie certifiée conforme à l'original du certificat de nationalité togolaise ou toute autre pièce conforme à la législation pour les étrangers ;
- une (1) copie certifiée conforme à l'original des attestations d'expérience professionnelle et des diplômes académiques ou professionnels ;
- un (1) curriculum vitae détaillé ;
- un (1) certificat médical datant de moins de trois (3) mois ;
- un (1) extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois pour les nationaux et une (1) attestation de non condamnation pour les étrangers ;
- trois (3) photos d'identité récentes.

2.2. Personne morale

- une (1) copie certifiée conforme à l'original des statuts de la société, de l'organisme, de l'organisation non gouvernementale (ONG), de la confession religieuse ou de l'association, régulièrement enregistrés au Togo ;
- une (1) copie du récépissé délivré par l'autorité compétente ;
- une (1) copie conforme à l'original de l'acte de désignation de la personne ayant la qualité du représentant légal ;
- un (1) dossier personnel du représentant légal, conformément au cas d'un promoteur personne physique.